



Paris le 28 novembre 2017

**Communiqué de presse**

**Succès de la journée de mobilisation du lundi 27 novembre 2017  
dans les établissements français à l'étranger**

Hélène Conway-Mouret, Claudine Lepage, Sénatrices, et Jean-Yves Leconte, Sénateur représentant les Français établis hors de France, sont solidaires des mouvements qui se sont déroulés lundi 27 novembre 2017 dans les établissements scolaires français à l'étranger.

***Hélène Conway-  
Mouret,  
Claudine Lepage,  
&  
Jean-Yves Leconte***

*Sénateurs représentant  
les Français  
établis hors de France*

La baisse de 33 millions d'euros de la subvention publique décidée par le nouveau gouvernement et annoncée en juillet 2017 a contraint l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) à un plan d'économies sans précédent qui acte un repli dans le soutien qu'elle apporte aux établissements.

Les mesures annoncées auront un impact sur les contributions des familles, mais également sur la capacité financière des établissements à faire face à leur développement, leurs projets immobiliers ou pédagogiques, leur sécurisation.

La réduction du nombre d'enseignants titulaires alors même que les établissements sont déjà fragilisés par les refus de détachement est un signal très inquiétant.

Nous nous inquiétons également de l'évolution des frais de scolarité et de la capacité de l'Etat à poursuivre une politique de bourses favorisant l'accès à la scolarité des élèves français.

Nous regrettons qu'aucun représentant du Sénat n'ait pu participer au Conseil d'administration de l'AEFE du 27 novembre, alors que l'avenir et les orientations futures de l'AEFE sont en jeu.

**Lors de la discussion budgétaire, nous soutiendrons au Sénat un amendement visant à doter l'AEFE d'une subvention en 2018 compensant la perte subie en 2017.**

Nous invitons plus largement à la tenue rapide d'une réflexion sur la gouvernance de l'AEFE, ses relations avec le ministère de l'éducation nationale et les établissements scolaires, ceci pour renforcer son efficacité dans le respect de ses missions de scolarisation, de coopération éducative et de l'impératif d'accessibilité pour tout élève français à son réseau.